

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du vendredi 10 septembre 2010

Présents :

F. Dalongeville, P. Bellonnet, V. Joly, D. Herbain, L. Desmet, S. Derriche, F. Meunier, Laurence Cohen-Carraud, J-P Nuyttens, P. Lamoureux.

Excusés : A. Szlachta,

Date de convocation du Conseil Municipal : 31/08/2010

Au préalable, le maire ajoute à l'ordre du jour du conseil plusieurs délibérations portant sur l'établissement aquatique intercommunal de la CCPV situé à Crépy-en-Valois, sur la convention de location du presbytère avec l'évêché. Un autre point portera sur le « marché du jeudi ».

1. Délibération pour la piscine intercommunale.

Reprendre la délibération dans le dossier conseil.

2. Acquisition du presbytère ; convention d'occupation.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Par délibération en date du 3 juillet 2008, vous avez approuvé l'acquisition par la commune de l'ancien presbytère, immeuble sis, 1, place Saint Vincent, cadastré section F n° 247 pour une superficie de 395 m². Suite aux négociations menées, l'acte d'acquisition auprès de l'association Diocésaine de Beauvais devait être régularisé au plus tard le 15 octobre 2008. Le 12 mai 2009, l'intervention de l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise pour le portage de ce bien, dans l'attente de son affectation définitive. Ce dossier a fait l'objet d'un avis favorable du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise, en date du 11 juin 2009. La convention de portage y afférente a été signée le 25 juin 2009, visée le 9 juillet 2009 par le contrôle de légalité. L'Etablissement Public Foncier Local du département de l'Oise intervenant en substitution de la commune, procédera dans les prochains jours à cette acquisition au prix de l'estimation de France Domaine, majoré d'une marge de négociation de 10 %, à savoir 256 000 €. Ce bien, a néanmoins été occupé et utilisé par la commune depuis juillet 2008. Il convient, à ce titre, de régulariser cette occupation. D'un commun accord avec l'association Diocésaine de Beauvais, il a été convenu d'une redevance mensuelle de 584 €, soit une somme de 14 016 € pour la période du 15 septembre 2008 au 15 septembre 2010. Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose de l'adopter par la délibération suivante :

« Le conseil municipal après en avoir délibéré décide de régulariser l'occupation de l'immeuble, sis, 1 place Saint Vincent, par une redevance mensuelle de 584 €, pour la période du 15 septembre 2008 au 15 septembre 2010, soit une somme globale de 14 016 €. Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier. Après discussions, le conseil adopte la délibération.

9 voix pour. 1 abstention (Laurent Desmet)

3. Délibération pour acquisition d'une parcelle.

Lors du précédent conseil, nous n'avions pas pu préciser le montant de la transaction portant sur la bande de terre de 816 m² dans une parcelle ZL 8 appartenant à l'indivision Vandaele-Perouzet. Le montant fixé par les domaines s'établit à 1 017 euros.

Le maire soumet à l'approbation du conseil le prix fixé par les domaines, ceci afin de répondre à l'office notarial pour régulariser le changement de propriété du bien.

Le conseil approuve à la majorité absolue.

4. Dossier terrain de football.

Le maire fait le point concernant la situation de ce dossier. Il indique que la proposition faite de racheter la parcelle de 4 844 m² a été rejetée par Mme Nicole Meunier, la propriétaire. Cette dernière estime que le prix proposé et fixé par les domaines de 15 000 euros est insuffisant. Dans son courrier, elle demande à la commune de faire une autre offre, incluant par exemple la totalité des terrains attenants. Soit au total 37 590 M². Fabrice Dalongeville a donc sollicité l'expertise des domaines pour estimer ces terres actuellement cultivées. Les domaines estiment à 19 467 euros le surplus d'usage effectif agricole, soit au total 34 967 euros. Les domaines précisent en outre qu'il y aura lieu à indemniser les locataires pour la partie louée du terrain sur la base du protocole d'accord en vigueur à la date du paiement, soit actuellement 7 463 euros l'hectare.

Après un long débat, au cours duquel a été réaffirmé avec force le souhait de la commune de préserver l'intégrité des installations sportives actuelles ceci afin de permettre au club de poursuivre son activité, le conseil a toutefois estimé qu'il n'avait pas intérêt à faire une offre sur l'ensemble des terres, à savoir les 3,7 ha, en raison notamment du droit de préemption que le locataire peut opposer. Ensuite, aucun projet municipal de quelque nature n'est envisagé à moyen ou à long terme dans cette partie du territoire de la commune. Ce faisant, le conseil estime qu'un accord doit être trouvé avec la propriétaire pour la somme fixée à 15 000 euros. Dans le cas contraire, le conseil municipal demande au maire d'engager une procédure d'utilité publique. Le maire indique qu'il va se rapprocher du cabinet d'avocat de Mme Meunier afin de trouver un accord. Dans le cas contraire, il faudra sans doute imaginer d'ouvrir une procédure en DUP, longue et contraignante.

5. Marché du jeudi

Le maire indique au conseil que le projet de structurer une activité commerciale de proximité dans la commune se réalise. Après la rôtisserie, qui s'est installée depuis le début de l'été, c'est au tour d'un fromager et d'un primeur de venir proposer leurs produits le jeudi soir de 16h30 à 20h. Fabrice Dalongeville indique qu'ils devraient être rejoints par un boucher et un poissonnier.

Une publicité sera distribuée dans les boîtes à lettres des habitants de la commune. Le maire indique vouloir organiser une inauguration du marché dans les prochaines semaines.

6. Projet de classes découvertes.

Le maire expose au conseil le projet de classe découverte préparé par les enseignantes du Sivos. Le projet vise à emmener 3 classes (quatre niveaux de classes CE1/CE2/CM1/CM2) pour un séjour de 10 jours près de Saint Malô. Au menu : découverte du milieu marin ; char à voile, cerf-volant pour les CE1 ; 2 jours d'excursion.

Habituellement, seules deux classes partent à chaque voyage. Le montant total du projet s'établit à 57 720 euros, soit par enfant 740 euros. 78 enfants sont concernés par la classe découverte. Le montage financier proposé est le suivant : 40% pour les communes, 50% pour les familles (au lieu de 37% auparavant), participations du conseil général et de la coopérative scolaire. Le maire indique au conseil qu'il souhaite que soit appliqué un quotient familial pour fixer la participation des familles. Il ajoute également que budgétairement, la commune ne pourra pas participer au versement de l'avance de 60% tel que demandé par l'organisme Cap Monde (avance à verser en février 2011) puisque le projet n'a pas été anticipé par les organisateurs et n'a donc pas pu être inscrit dans le budget 2010 de la commune. Cette difficulté sera réglée une fois le budget 2011 voté. Enfin, en raison du nombre important d'enfants qui participeront au voyage, les enseignantes soulignent que le prochain voyage ne sera réalisé que dans quatre ans.

Questions diverses

Vols. Le maire indique qu'une nouvelle série de vols ont eu lieu dans la commune ces dernières semaines. Il indique s'être entretenu avec les gendarmes pour leur demander de renouveler le nombre de patrouilles entre 2h et 4h, créneau horaire où les délits sont perpétrés.

Assainissement. Une réunion technique est organisée le 21 septembre en mairie d'Auger. Elle vise à examiner les réponses de l'appel d'offre portant sur le choix du cabinet d'étude qui doit actualiser les études.

RD 1324. Les travaux de voirie sur l'ex nationale ne devraient reprendre qu'à partir du printemps 2011. Quant au gravillonnage, le maire indique attendre des informations de la part du conseil général.

Fleurissement. Le maire indique que le jury n'a pas retenu cette année notre commune. Pour autant, Fabrice Dalongeville tient à remercier les élus et les habitants qui ont participé à l'opération de fleurissement qui sera bien sûr reconduite l'année prochaine. Le maire souhaite qu'une réunion de préparation soit rapidement mise en place.

Eglise. L'entreprise Huchez réalise les travaux dans le clocher de l'église. Ils portent essentiellement sur la pose d'un grillage les parois internes. Le maire ajoute que l'architecte n'a pas encore remis son rapport.

Le Maire, F.DALONGEVILLE